

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL753

présenté par

Mme Rossi, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire et M. Leclabart

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« préfet »

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.